ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 109676

Texte de la question

M. Gérard Hamel appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les préoccupations des céréaliers de son département. En effet, ceux-ci s'alarment des conséquences de la réorganisation de l'activité de fret de la SNCF pour leur activité. Le transport routier, qui implique une multiplication des camions sur la route, induit des surcoûts importants et des conséquences dommageables pour l'environnement. L'inefficacité du fret met en péril la filière et anéantit les efforts de productivité des agriculteurs et de leurs coopératives. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelle est sa position sur cette question et ses intentions en l'espèce.

Texte de la réponse

Le marché des céréales a besoin d'un service de fret équilibré entre les différents modes de transport. Les modes complémentaires à la route, tels que la voie ferrée et la voie d'eau, présentent des avantages importants en termes de réduction de la congestion routière, de sécurité et de consommation d'énergie et s'inscrivent dans les objectifs de développement durable du Gouvernement. Concernant plus particulièrement le transport ferroviaire, une relation étroite entre les acteurs du secteur et Fret SNCF est nécessaire, basée sur le respect des engagements en termes de commandes, d'une part, et de fiabilité des acheminements, d'autre part. Le plan Fret, approuvé par la Commission européenne en 2005, plan de modernisation indispensable à la pérennité de l'activité fret de la SNCF, s'est déployé avec des objectifs d'amélioration de la productivité des effectifs et du contenu des missions de cette activité. Ce plan, soutenu financièrement par l'État, a permis d'accomplir des progrès. Mais, dans son application, des difficultés techniques et sociales sont apparues, notamment au cours du deuxième trimestre 2006, qui ont fortement perturbé les acheminements de Fret SNCF et sensiblement pénalisé la rotation des wagons. De surcroît, la profonde mutation des modes de production a nécessité des efforts conséquents et a induit une fragilité dans l'organisation des transports. Ayant eu connaissance des importantes difficultés de Fret SNCF, le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer a demandé à la présidente de la SNCF, dès sa nomination en juillet 2006, de prendre les mesures prioritaires nécessaires pour retrouver la qualité de la production. Les premières mesures ont permis d'améliorer la régularité du trafic au cours de ces derniers mois. Cependant, ces efforts doivent être poursuivis pour s'inscrire dans la durée et répondre efficacement à la demande quantitative et qualitative des clients de Fret SNCF. La nécessité d'un redressement significatif de la qualité de service a été réaffirmée en fin d'année 2006 par le conseil d'administration de la SNCF et, pour l'année 2007, constitue le chantier prioritaire du nouveau directeur délégué Fret. Une forte mobilisation de la SNCF autour de son activité fret et une organisation de la production intégrant un objectif toujours plus orienté vers la satisfaction des clients devraient être les leviers d'une amélioration attendue. Par ailleurs, l'ouverture à la concurrence du marché du transport ferroviaire de fret, effective pour les trafics nationaux depuis le 31 mars 2006, constitue une importante évolution. Elle permet, d'ores et déjà, de créer de nouvelles opportunités pour les utilisateurs et clients du mode ferroviaire. Enfin, dans le prolongement de la mission confiée à M. Jacques Chauvineau sur le fret ferroviaire et le développement territorial, des acteurs économiques dont certains liés aux filières agricoles et notamment dans la région Centre

ont pris l'initiative de soutenir la mise en place d'opérateurs ferroviaires de proximité et travaillent à un partenariat avec la SNCF en ce sens. Ces organisations pourraient répondre à la question de l'efficacité des parcours terminaux ferroviaires.

Données clés

Auteur : M. Gérard Hamel
Circonscription : Eure-et-Loir (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109676
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer
Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11774
Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2520